



Loyer en recommander

Par **Angieetadrien**, le **06/12/2019** à **21:31**

Bonjour,

Bonjour,

J'ai fait établir un constat de huissier dans le cadre de mon état des lieux entrants car le propriétaire ne souhaitait pas annexé les défauts de l'appartement

Au vu du comportement de celui-ci et notamment par l'absence du diagnostic de performance énergétique obligatoire à la signature du bail j'ai décidé d'envoyer mon loyer en recommandé avec accusé de réception par chèque.

au vu du comportement de celui-ci et notamment par l'absence du diagnostic de performance énergétique obligatoire à la signature du bail j'ai décidé d'envoyer mon loyer en recommandé avec accusé de réception par chèque.

Lequel n'a ni l'un ni l'autre accusé réception que faire ? Dois-je saisir un huissier à nouveau